



Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize et le jeudi 15 septembre, à dix-huit heures trente cinq,
Les membres du conseil municipal de Morne-À-L'eau, convoqués le 31 août 2016, se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Philipson FRANCFORT, Maire de la Commune de Morne-À-L'eau.

Etaient présents (24): Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Victoire JASMIN, Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Marcienne LORMEL-ARPHAXAD, Monsieur Edouard FRANCIETTA, Madame Nita FOUKAN, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Sandra MANETTE, Monsieur Patrice RESEDEDANT, Madame Michelle MAKAIAZENON, Monsieur Judex LACLOSSE, Madame Annette PRESSE, Madame Florise CANVOT-VINCENT, Madame Dolorès BELAIR, Madame Laure PHAETON, Madame Marie-Chantale SAINTSAUVEUR, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur Georges HERMIN, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Monique DELMESTRE, Monsieur Léonard JERUL, Madame Annick VANONY, Madame Roselyne CARDOVILLE.

Etaient Excusés (02): Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Madame Nadia NEGRIT.

Etaient représentés (03) : Monsieur José ADELAÏDE, Madame Marie-Christine NANNETTE, Monsieur Joubert LUCE.

Etaient absents (04): Monsieur Favrot DAVRAIN, Monsieur Klébert BLANCHE-MARIE, Madame Sabrina GARES, Monsieur Jean DARTRON.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné pour assurer le secrétariat.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

Délibération n°09-03-2016

Liste des candidats aux fonctions de commissaires à la Commission Communale des Impôts Directs.

Conformément aux dispositions de l'article 1650 du code général des impôts, la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) a été créée par délibération n°03-04-2014 en date du 24 avril 2014. Suite à l'élection du nouveau maire en date du 18 avril 2016, il convient de proposer la liste de 32 contribuables (16 titulaires – 16 suppléants) remplissant les conditions de l'article 1650 du code général des impôts.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2121-32,
Vu l'article 1650 du code général des impôts,**

Considérant que dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission communale des impôts directs comprend neuf membres, à savoir : le maire ou l'adjoint délégué, président, et huit commissaires titulaires et suppléants,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, à l'établissement d'une liste de contribuables comportant seize noms pour les membres titulaires et seize noms pour les membres suppléants répondant aux conditions posées par l'article 1650 susvisé,

Considérant que les huit commissaires et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur des services fiscaux,

Oùï l'exposé du Maire,

Et après en avoir débattu,

DECIDE :

Article 1^{er} : de proposer la liste suivante des 32 personnes en vue de la désignation par le directeur des services fiscaux des huit membres titulaires et des huit membres suppléants de la commission communale des impôts directs :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Monsieur Jean-Noël EDOUARD	- Monsieur Jean-Marie GOTIN
- Monsieur Mathias RIGA-JEAN PHILIPPE	- Madame Lucienne BARAL
- Monsieur Jean-Claude TOQUIN	- Monsieur Felix LOMBION
- Madame Geneviève BARAL	- Madame Christiane MANETTE
- Madame Line PIERRE –JUSTIN	- Monsieur Robert RINALDO
- Monsieur Jacques PLANTIER	- Madame Lucienne BAJOC-CORNELIE
- Monsieur Manfred CORNELIE	- Madame Berthina JASMIN
- Monsieur Raymond MARCEL	- Monsieur Claude BARTHEBIN
- Monsieur Jean-Claude BLANCHE	- Monsieur Emmanuel BEAUMONT
- Monsieur Hubert FALIBOIS	- Monsieur Jean CAFAIT

<ul style="list-style-type: none"> - Monsieur Christian COLOMBO - Monsieur Jean-Luc ZENON - Monsieur Claude RIMBON - Madame Sylviane MERLOT – SIBAN - Madame Françoise ALPHONSE - Madame Colette CHIPAN 	<ul style="list-style-type: none"> - Monsieur Jean JARNAC - Monsieur Henri GEOFFROY - Monsieur Jean-René CORNELIE - Monsieur François GUSTAVE - Monsieur Roger BASTIN - Monsieur Antoine CHOVIÑO
---	--

Article 2 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal,

**Pour expédition certifiée conforme
Fait à Morne-À-L'eau, le 16 septembre 2016,**



Le Maire,



**VICTOIRE JASMIN
1ere Adjointe**

Philipson FRANCFORT

**Sécurité civile et alimentaire
population et cadre de vie**

Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le 29/10/2016.....

Formalités de publicité

Effectuées le 30/10/2016.....

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.

